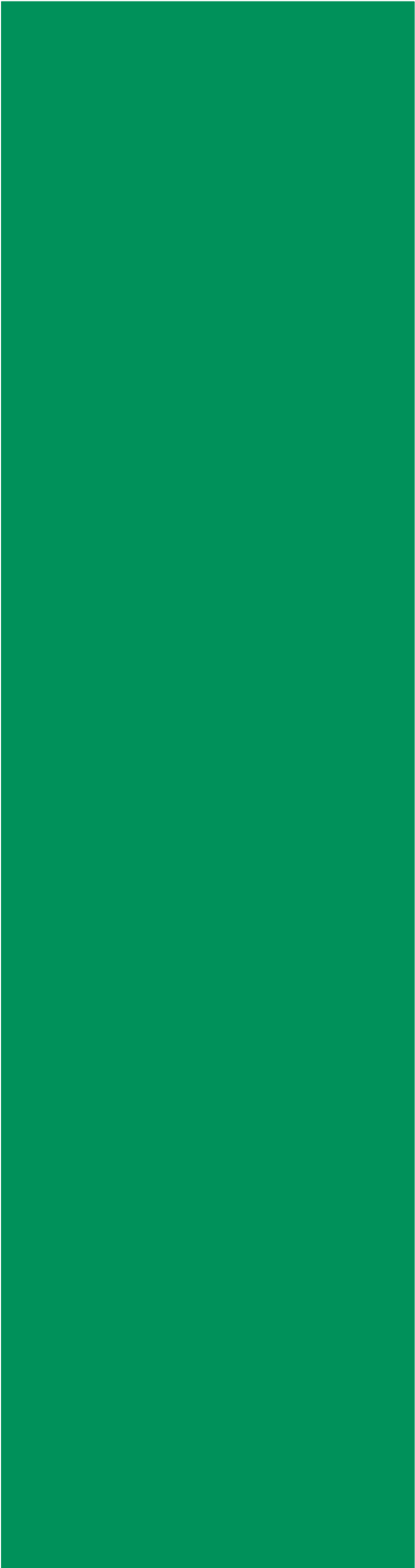




GF AMBITION SOLIDAIRE

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

R.C.S Paris 922 193 040

Sommaire

Rapport de gestion

Conseil d'administration	4
Politique d'investissement	5
Certification	20

Comptes annuels

Bilan actif	24
Bilan passif	25
Compte de résultat	26

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement	28
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	29
Règles et méthodes comptables	31
Evolution des capitaux propres	35
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice	36
Ventilation de l'actif net par nature d'actions	37
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	38
Exposition sur le marché des obligations convertibles	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle	41
Exposition directe sur le marché des devises	42
Exposition directe aux marchés de crédit	43
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	44
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	45
Créances et dettes : ventilation par nature	46
Frais de gestion, autres frais et charges	47
Engagements reçus et donnés	48
Autres informations	49
Détermination et ventilation des sommes distribuables	50
Inventaire	54

GF AMBITION SOLIDAIRE

Inventaire des opérations à terme de devises.....	62
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part).....	63
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	65
Synthèse de l'inventaire	66
Résolutions.....	67

GF AMBITION SOLIDAIRE

DIRECTION ET CONTRÔLE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

PRÉSIDENT

GENERALI ASSET MANAGEMENT S.P.A.
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR ERIC DOMERGUE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG ET AUTRES

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES (Exercice clos au 31 décembre 2025)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre de 2025 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux de cet exercice.

Ainsi, après avoir rappelé la vocation et les objectifs de votre société, évoqué l'environnement économique et financier ainsi que ses évolutions au cours de l'exercice, nous exposerons la politique de gestion suivie par votre société.

Nous commenterons enfin les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio Président de la SICAV
Représentée par Monsieur Eric DOMERGUE

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En 2025, le fonds GF Ambition Solidaire a brillé une nouvelle fois avec une performance bien supérieure à ses indices de référence. Cette année les 3 moteurs de performances (Actions/Obligations/Allocation) ont participé à la performance du fonds :

- La poche actions représentant en moyenne 72.5% de l'encours affiche une hausse de plus de 31%, bien au-delà des indices européens de référence (25% pour l'Eurostoxx).
- La poche taux (22.5% de l'encours) a également bien performé, enregistrant une hausse de près de +2.37% contre +1.75 % pour l'indice de référence (JPM EMU 7/10), soutenue par une forte exposition crédit et des ajustements de duration.
- La poche solidaire (5% du fonds) à quant à elle enregistré une nouvelle fois une performance négative.

Notre stratégie d'investissement axée sur l'anticipation d'une inflation qui restera au-delà de la moyenne des 10 dernières années et ses répercussions au niveau des sociétés, ainsi que notre sélection judicieuse de valeurs : Rheinmetall, Renk, Telecom Italia, CAF et Nanobiotix ont le plus participé à la performance du fonds sur 2025) ont renforcé notre succès. A l'inverse, le fonds a été négativement impacté par les mauvaises performances de Strategy, Galp, Vopak, Semler et Mara.

Dans un contexte géopolitique toujours incertain, nous maintenons notre positionnement prudent.

Nos grandes thématiques d'investissement demeurent inchangées :

1/ Protection contre l'inflation : L'inflation va perdurer. Pour s'en prémunir, nous avons investi dans des "réservoirs de valeurs" tels que Galp, SES Global, Getlink ou encore Microstrategy, ainsi que des positions en francs suisses (Roche...) et des sociétés dotées d'un solide "pricing power" telles que ASML, SAP, Microsoft et Dior, ainsi que des banques dont les bilans renforcés, bénéficient du niveau relativement élevé taux d'intérêt. Nous anticipons un retour des fusions acquisitions dans le secteur financier, qui ce soit pour bénéficier du compromis Danois ou d'optimisation des structures opérationnelles.

2/ Souveraineté de défense : Depuis plusieurs années, nous assistons à un réarmement des pays. C'est pourquoi nous avons une position importante dans le domaine de la défense et de la souveraineté en général. La fin de la guerre en Ukraine -que nous espérons proche - ne modifiera pas cette tendance profonde.

GF AMBITION SOLIDAIRE

3/ Souveraineté technologique : Les technologies permettent l'émergence de nouveaux modèles économiques et des gains de productivité grâce à l'intelligence artificielle. C'est pourquoi nous considérons ce secteur comme incontournable, avec des investissements dans des entreprises telles que ASML, Aixtron, SAP et Microsoft (faute de champion européen).

Sur la poche obligataire, nous avons donné la priorité à un positionnement dynamique afin de profiter des différentes opportunités de marché.

Du côté des taux, au cours de l'année, la dette allemande à 10 ans a évolué dans une fourchette de 2,3 % à 2,9 %, avec une grande volatilité pendant la période. Afin de bénéficier de cette fluctuation, nous avons modifié la duration globale du fonds. Pendant la majeure partie de l'année, nous avons maintenu une surpondération de la dette italienne, qui offrait un écart substantiel par rapport à la dette allemande.

Du côté du crédit, nous avons maintenu une surpondération globale au cours de l'année, principalement parce que cela a permis d'obtenir des rendements plus stables par rapport au marché des taux. Nous avons également conservé une exposition importante à la dette hybride, qui ont enregistré des performances exceptionnelles en 2025.

A la fin de l'année, nous continuons de privilégier la dette d'entreprise offrant de meilleurs rendements, notamment la dette financière. Nous maintenons une vision plus neutre par rapport fin 2024 sur le crédit compte tenu des niveaux actuels de spread.

En termes d'allocation, nous avons abordé l'année avec une surpondération des actions, dans un environnement marqué par une dynamique bénéficiaire globalement favorable et des anticipations de détente monétaire. Cette exposition a été maintenue sur une large partie de l'année, soutenue par la solidité des résultats des entreprises, en particulier aux États-Unis. Toutefois, à la suite de l'annonce inattendue de fortes hausses de droits de douane par l'administration américaine, source d'un regain brutal de volatilité et d'un net durcissement des conditions financières, nous avons temporairement réduit cette exposition afin de limiter le risque. Une fois les tensions commerciales partiellement apaisées et les négociations engagées, nous avons réinstallé une allocation plus constructive sur les actifs risqués. Dans ce cadre, nous avons estimé que la création de valeur provenait davantage de la sélection de titres et de stratégies tactiques que d'un biais directionnel marqué.

Enfin, l'environnement macro-économique a été marqué par l'assouplissement progressif des politiques monétaires des grandes banques centrales, renforçant l'attrait des actifs risqués, ainsi que par des interrogations persistantes autour de la soutenabilité des investissements massifs dans l'intelligence artificielle. Ces éléments ont guidé une gestion active de l'allocation tout au long de l'année, combinant prudence tactique et recherche d'opportunités dans un contexte de volatilité élevée.

Liste des modifications intervenues sur la SICAV GF AMBITION SOLIDAIRE Au cours de l'exercice clos à fin décembre 2025

Date de la modification	Description de la modification
31/03/2025	Reproduction annuelle des DIC
12/05/2025	« Naming ESMA » : conservation de la dénomination du fonds et ajout d'un critère d'exclusion Ajout des <i>Credit Default Swaps</i> uniquement à des fins de couverture

Performances

La performance annuelle s'élève à 21.12 % pour l'action P

La performance annuelle s'élève à 21.85 % pour l'action R

Les performances passées préjugent pas des résultats futurs de la SICAV.

Effet de levier

Montant total du levier au	31/12/2025						
	<table><tr><th></th><th>montant total du levier</th></tr><tr><td>méthode brute</td><td>101,17%</td></tr><tr><td>méthode de l'engagement</td><td>100,19%</td></tr></table>		montant total du levier	méthode brute	101,17%	méthode de l'engagement	100,19%
	montant total du levier						
méthode brute	101,17%						
méthode de l'engagement	100,19%						
Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement							
Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois							

* * *

Risque global

Le risque global de la SICAV est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
IT0003261697	AZIMUT HOLDING SPA	Achat	3 198 243,29
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA	Achat	3 096 119,10
DE000RENK730	RENK GROUP AG	Achat	2 216 398,19
IT0000066123	BPER BANCA SPA	Achat	2 142 728,19
ES0139140174	COLONIAL SFL SOCIMI SA	Achat	2 072 148,72

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
IT0004998065	ANIMA HOLDING SPA	Vente	3 851 170,73
DE0007030009	RHEINMETALL AG	Vente	3 633 043,47
FR0000073272	SAFRAN SA	Vente	3 070 730,06
FR0000131104	BNP PARIBAS	Vente	2 942 273,58
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	Vente	2 819 981,37

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

GF AMBITION SOLIDAIRE

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : **GF Ambition Solidaire**

Identifiant d'entité juridique : 989500FQ10289XB1QC30

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ Oui ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 28.1% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

La SICAV promeut des caractéristiques environnementales et sociales relevant de l'article 8 de la réglementation SFDR à travers un processus d'investissement responsable. La Société de gestion gère activement la SICAV et sélectionne dans l'univers d'investissement initial les instruments financiers présentant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) positifs. La Société de gestion évalue le degré de durabilité des émetteurs grâce à un score ESG provenant de sources externes. Le score ESG doit s'entendre comme étant un score non ajusté du secteur pour l'ensemble des classes d'actifs concernées.

La SICAV fait la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers l'application des approches suivantes:

- Application d'exclusions impactant l'univers d'investissement du Fonds ;
- Amélioration de la note ESG pour chaque classe d'actifs ;
- Exposition à des investissements solidaires via une poche dédiée.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le score ESG du portefeuille du produit financier par rapport au score ESG de l'univers d'investissement de référence: 7.3 vs 7.4 (73% EURO STOXX (NR), + 22% JPM EMUGOVERNMENT 7-10Y (TR) + 5% ESTER)

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2024*	2025**
Le score ESG du portefeuille du produit financier par rapport au score ESG de l'univers d'investissement de référence	65.2 vs 61.9	7.3 vs 7.4

* Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

** Les chiffres publiés en 2025 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'AUM.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

La SICAV atteint les objectifs d'investissements durables via les investissements dans la SCR Generali Investissement à Impact, faisant partie intégrante de la SICAV GF Ambition Solidaire

L'objectif de l'investissement à travers la SCR solidaire est de prendre des participations (actifs non cotés) dans les associations et entreprises solidaires ou d'utilité sociale qui ont une activité économique, afin de les soutenir dans la réalisation des opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières de nature à favoriser leur extension ou développement.

L'objectif premier des investissements durables menés dans le cadre du fonds GF Ambition Solidaire est d'investir dans des entreprises et association soutenant les familles et enfants en situation de fragilité, et dans celles contribuant à l'insertion professionnelle des réfugiés.

L'évaluation de l'impact social est réalisée en cinq parties, qui correspondent aux 5 dimensions d'analyse d'impact de l'Impact Management Project (IMP), standard international d'évaluation d'impact. Les 12 premiers champs d'analyse de l'Inco Ratings ont été ordonnés et adaptés pour s'intégrer dans ce cadre d'analyse de l'IMP. Les trois derniers champs d'analyse synthétisent l'analyse extra financière de l'entreprise sur les 3 axes E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance). Ainsi, l'indicateur retenu pour la définition de la durabilité des investissements repose sur un élément clé : une note globale supérieure ou égale à 12 .

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le suivi du principe de DNSH est piloté à travers le suivi des controverses pour la partie non listée. Les anomalies relatives aux problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) jugées comme équivalentes à des controverses sont recherchées lors de la due diligence sur les associations et entreprises solidaire avant la phase d'investissement par INCO et un suivi post-investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Outre le questionnaire rempli au cours de la Due Diligence et qui comporte aussi des questions sur les caractéristiques environnementales et de gouvernance de l'entreprise, le suivi des Principales Incidences Négatives est réalisé via un questionnaire annuel rempli par la cible de l'investissement.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au sein de la poche solidaire, Inco Venture s'attache à analyser et exclure les associations et entreprises qui enfreignent les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme à travers l'étape de due diligence.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

A travers les politiques d'exclusion mises en place et dans le processus de gestion ESG, le Fonds considère les principales incidences négatives, listées dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne du 6 avril 2022, suivantes (chaque numéro de PAI, tel que défini par le règlement, est indiqué entre parenthèses) :

GF AMBITION SOLIDAIRE

- Emissions de gaz à effet de serre :
 - (#3) Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des Investissements du Fonds ;
- Les questions sociales et de personnel :
 - (#10) Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) pour les entreprises multinationales ;
 - (#14) Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).
- La SICAV considère la principale incidence négative suivante pour les Investissements dans des obligations souveraines et supranationales :

Social : (#16) Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.

Le nombre de PAI considérés par le gérant du Fonds peut augmenter dans le futur, en fonction de la disponibilité des données extra-financières et de la maturité des méthodologies permettant de mesurer les Indicateurs extra-financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
PENDING	Autres	5.35%	Pays euro
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	4.80%	Pays-Bas
RHEINMETALL AG	Industrie	3.62%	Allemagne
GALP ENERGIA SGPS SA CLASS B	Energie	2.97%	Portugal
GETUNK	Industrie	2.73%	France
TELECOM ITALIA S.P.A.	Services de communication	2.71%	Italie
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	2.68%	États-Unis
CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE	Industrie	2.56%	Espagne
SAP	Technologie de l'information	2.41%	Allemagne
RENK GROUP AG	Industrie	2.33%	Allemagne
UBS GROUP AG	Finance	2.30%	Suisse
KONINKLIJKE VOPAK NV	Energie	2.19%	Pays-Bas
TECHNIP ENERGIES NV	Energie	2.16%	France
AZIMUT HOLDING	Finance	2.07%	Italie
GECINA SA REIT	Immobilier	1.87%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
 ** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.



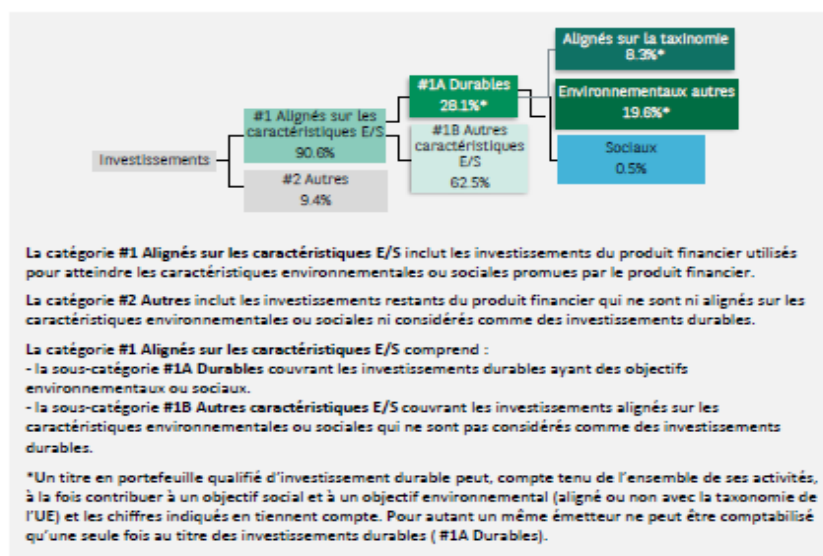
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'analyse extra-financière dite « analyse ESG » couvre 90.6% du portefeuille. Les liquidités ne font pas partie du champ des actifs couverts par l'analyse ESG.

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 28.1%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Biens d'équipement	12.28%
Energie	9.82%
Logiciels & Services	8.20%
Services financiers	6.98%
Banques	6.76%
Semi-conducteurs & Équipements pour semi-	5.14%
Services publics	5.09%
Transport	4.88%
Fonds d'investissement immobilier cotés (FIIC)	3.79%
Services de télécommunications	3.54%
Équipements et services de santé	3.16%
Pharmaceutiques Biotechnologie & Sciences de la vie	3.15%
Services commerciaux et professionnels	2.96%
Liquidités	2.67%
Matériaux de base	2.13%
Services aux consommateurs	1.66%
Produits pour la maison et produits perso	1.06%
Assurance	1.00%
Médias & Divertissement	0.96%
Consommation & Vêtements	0.96%
Automobiles & Composants automobiles	0.89%
Alimentation, boissons et tabac	0.38%
Gestion et développement immobilier	0.26%
Matériel et équipements technologiques	0.13%
vente au détail	0.12%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, et il n'en a pas réalisés.

GF AMBITION SOLIDAIRE

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

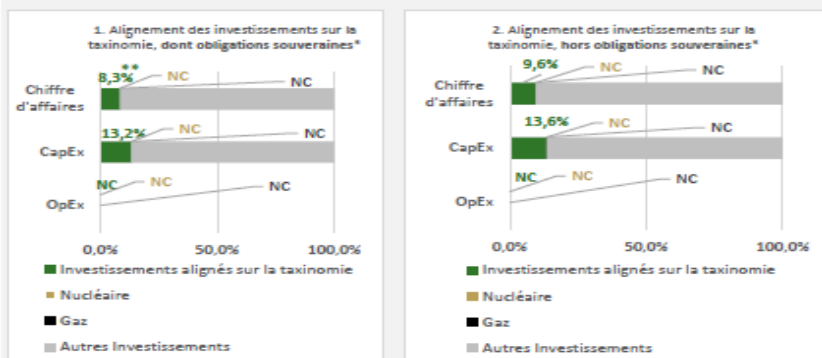
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

Oui: ☐ Gaz fossile ☐ Energie nucléaire

Non: ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2021/852.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2023*	0%	/	/
2024*	0%	0%	0%
2025***	6.3%	13.2%	NC

* Les chiffres publiés en 2023 and 2024 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

** Les chiffres publiés en 2025 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'AUM.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2023 compte tenu du niveau de données dont disposait la société de gestion à ces dates là.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des Investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de 19.6%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représente 0.5% du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres est composée d'instruments financiers de l'univers d'investissement pour lesquels aucune notation ESG n'a pu être déterminée ou dont les émetteurs n'ont pas satisfait aux critères ESG décrits ci-dessus pour être qualifiés de présentant des caractéristiques environnementales ou sociales positives.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche extra-financière suit deux étapes pour les titres cotés :

1. La première étape : Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Filtre Ethique & controverse propriétaire (screening négatif ou « exclusions »), le Fonds exclut, de l'univers d'investissement, les sociétés impliquées dans les activités exclues par le filtre éthique.

Les Indicateurs utilisés dans le screening négatif inclus : la production d'armes violant les principes humanitaires Fondamentaux; des activités causant des dommages sévères à l'environnement; des activités en violation des droits de l'Homme; l'implication dans des cas graves de corruption ou des activités dans le secteur du charbon.

Plus d'informations sont disponibles dans la section dédiée à Generali Investments Partners dans la page Investissement Responsable du site Internet : www.generali-investments.com

2. La seconde étape : Le score ESG (notation extra-financière ou screening positif) est utilisé par le gérant du Fonds pour évaluer la qualité extra-financière des titres et donc le profil ESG du portefeuille englobant un large éventail d'indicateurs environnementaux et sociaux d'une part, et d'indicateurs de gouvernance d'autre part.

L'analyse ESG est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social, Sociétal) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 à 100 où 0 représente la note la plus basse et 100 représente la note la plus élevée.

La méthodologie de notation s'appuie sur les données d'agences de notation extra-financière.

La notation ESG dit « souverain » inclut l'ensemble des émissions des gouvernements, régions, municipalités. Les agences supranationales et les banques régionales sont cotées suivant la méthodologie dite « corporate ». Notre méthodologie d'analyse ESG de la dette souveraine est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social, Sociétal) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 à 100 où 0 représente la note la plus basse et 100 représente la note la plus élevée.

La notation de la dette souveraine n'est pas ajustée et représente un score absolu basé sur les pondérations des différents piliers E, S et G sachant que les facteurs de gouvernance sont surpondérés par rapport aux facteurs environnementaux et sociaux partant du principe que les facteurs de gouvernance déterminent le pouvoir du pays à influencer directement ses politiques environnementales et sociales. Sur la base de 6 facteurs de risques et plusieurs sous-facteurs notés à travers des indicateurs quantitatifs, la notation repose sur la combinaison de l'analyse de l'exposition aux risques et de la gestion de ces risques :

- o Environnement : risque de sécurité énergétique, ressources en eau, terres fertiles et ressources minérales...
- o Social : niveau d'alphabétisation des adultes, accès aux services de santé, situation démographique, égalité des genres, environnement économique...
- o Gouvernance : Gouvernance : dette publique, bilan net des investissements internationaux, gouvernance politique...

Suite à l'analyse extra-financière utilisant les scores ESG, les gérants s'assurent que la note ESG (Environnement, Social, et Gouvernance) de chacune des classes d'actifs de la SICAV soit supérieure au score de l'univers d'investissement de chaque classe d'actifs après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

L'approche extra-financière sera la suivante pour la poche solidaire :

Inco Ventures réalise pour chaque investissement une due diligence extra-financière complète avec sa méthodologie Inco Ratings (avec une synthèse de 15 points d'analyse). Seules les entreprises ayant reçu les meilleures notes sont retenues. L'évaluation de l'impact social est réalisée en cinq parties, qui correspondent aux 5 dimensions d'analyse d'impact de l'Impact Management Project (IMP), standard international d'évaluation d'impact. Les 12 premiers champs d'analyse Inco Ratings ont été ordonnés et adaptés pour s'intégrer dans ce cadre d'analyse de l'IMP. Les trois derniers champs d'analyse synthétisent l'analyse extra-financière de l'entreprise sur les 3 axes E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance). Ainsi, l'indicateur retenu pour la définition de la durabilité des investissements repose sur un élément clé : une note globale supérieure ou égale à 12.

Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées conformément à l'article 12.1 (a-c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/-> section



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice ESG de référence n'a été désigné pour ce Fonds.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?
Not applicable.
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promises ?
Not applicable.
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Not applicable.
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?
Not applicable.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) ¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	203	48 545
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	167	34 562

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM	187	101
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *



GF Ambition Solidaire

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



GF Ambition Solidaire

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la SICAV GF Ambition Solidaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GF Ambition Solidaire constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**Youssef
BOUJANOUI**

Digitally signed by
Youssef BOUJANOUI
DN: cn=Youssef
BOUJANOUI, c=FR,
o=EY Associes,
ou=0002 817723687
Date: 2026.03.26
15:02:09 +01'00'

Youssef Boujanoui

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	260,796,170.23	215,749,828.62
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	260,796,170.23	215,749,828.62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	35,372,137.00	42,288,679.65
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35,372,137.00	42,288,679.65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	19,746,147.04	11,350,867.54
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	19,746,147.04	11,350,867.54
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	20,216,973.44	17,002,583.00
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	20,216,973.44	17,002,583.00
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	336,131,427.71	286,391,958.81
Créances et comptes d'ajustement actifs	840,892.54	532,095.52
Comptes financiers	9,473,505.88	9,914,520.02
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	10,314,398.42	10,446,615.54
TOTAL ACTIF I+II	346,445,826.13	296,838,574.35

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	285,056,287.60	256,303,889.77
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	60,198,440.40	36,281,955.17
Capitaux propres I :	345,254,728.00	292,585,844.94
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	345,254,728.00	292,585,844.94
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1,191,098.13	579,433.90
Concours bancaires	-	3,673,295.51
Sous-total autres passifs IV	1,191,098.13	4,252,729.41
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	346,445,826.13	296,838,574.35

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	8,702,775.98	6,426,336.90
Produits sur obligations	836,294.60	651,778.98
Produits sur titres de créances	506,661.77	303,243.46
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	322,081.72	573,626.76
Sous-total Produits sur opérations financières	10,367,814.07	7,954,986.10
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-10,155.25	-1,906.63
Sous-total charges sur opérations financières	-10,155.25	-1,906.63
Total Revenus financiers nets (A)	10,357,658.82	7,953,079.47
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-3,977,447.71	-3,453,858.67
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-3,977,447.71	-3,453,858.67
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	6,380,211.11	4,499,220.80

GF AMBITION SOLIDAIRE

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-104,789.95	-146,109.69
Sous-total Revenus nets I = C + D	6,275,421.16	4,353,111.11
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	24,119,286.39	24,665,967.05
Frais de transactions externes et frais de cession	-134,793.08	-121,658.80
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	23,984,493.31	24,544,308.25
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-188,446.11	-714,108.40
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	23,796,047.20	23,830,199.85
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	30,579,128.72	8,589,993.57
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	30,579,128.72	8,589,993.57
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-452,156.68	-491,349.36
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	30,126,972.04	8,098,644.21
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	60,198,440.40	36,281,955.17

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la SICAV est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, à travers une politique active d'allocation d'actifs et de sélection de titres, une performance nette des frais de gestion, sur un horizon de cinq ans, supérieure à celle mesurée par l'indicateur de référence composite suivant : 22% JP Morgan EMU 7/10 ans (coupons nets réinvestis - code Bloomberg JNEU7R10) ; 73 % Euro Stoxx Net Return (dividendes nets réinvestis -code Bloomberg SXXT) ; et 5% €STR (net capitalisé - code Bloomberg ESTRON), tout en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

La SICAV est gérée selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR) mais ne bénéficie pas du label ISR.

La SICAV promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	563.14	514.86	594.46	678.60	821.91
Actif net (en k EUR)	258,724.25	226,629.63	271,284.14	292,488.38	345,084.95
Nombre de titres					
Actions C	459,428.2122	440,171.9637	456,352.9224	431,013.2574	419,854.9563

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	23.08	11.31	22.57	55.27	56.64
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	2.45	-	9.72	10.09	14.93

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

GF AMBITION SOLIDAIRE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)			
Actions C	104.22	119.75	145.92
Actif net (en k EUR)	0.10	97.46	169.78
Nombre de titres			
Actions C	1.0000	813.8688	1,163.4881

Date de mise en paiement	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Actions C	3.08	9.73	10.01
Capitalisation unitaire sur revenus			
Actions C	2.27	2.48	3.47

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Libellés des catégories d'actions	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement de la catégorie d'actions	Montant minimum de souscription
P	FR0007020201	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs. La SICAV est destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de compte auprès de compagnies d'assurance.	Dix-millième	Souscription initiale : Un dix-millième d'action ou équivalent en montant. Souscriptions ultérieures : Un dix-millième d'action ou équivalent en montant.
R	FR001400C9R6	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Pour les distributeurs fournissant des conseils non indépendants qui ont convenu avec leurs clients de ne pas recevoir et de ne pas conserver de commissions. Pour les souscripteurs conseillés par des conseils indépendants au sens de MIF 2, la gestion sous mandat (GSM) ⁽¹⁾	Dix-millième	Souscription initiale : Un dix-millième d'action ou équivalent en montant. Souscriptions ultérieures : Un dix-millième d'action ou équivalent en montant.

⁽¹⁾ Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive MIF 2014/65/UE.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Crédit Défaut Swaps (CDS) : Le cours d'évaluation émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats d'actions significatifs, aux actionnaires de la SICAV à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille de la SICAV (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif de la SICAV).

La valeur liquidative de la SICAV est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les actionnaires présents dans la SICAV de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les actionnaires détenant des actions de la SICAV les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans la SICAV.

La SICAV calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories d'actions de la SICAV, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la SICAV (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

FRAIS FACTURES A LA SICAV GF Ambition Solidaire :

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes à la société de gestion et les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Aux frais facturés de la SICAV peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que la SICAV a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement facturées à la SICAV.

FRAIS FACTURES A LA SICAV	ASSIETTE	TAUX BARÈME (TTC)
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES AU GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION	Actif net	Catégorie d'action P : 1,20% TTC maximum Catégorie d'action R : 0,60% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT PRESTATAIRE PERCEVANT LES COMMISSIONS DE MOUVEMENT : DEPOSITAIRE	Prélèvement sur chaque transaction	150 Euros maximum
COMMISSION DE PERFORMANCE	Actif net	Néant

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Catégorie d'action « P » : Capitalisation

Catégorie d'action « R » : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Catégorie d'action « P » : Capitalisation

Catégorie d'action « R » : Capitalisation

Changements affectant la SICAV

Néant

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans le tableau.

Les règles de notation retenues par la Société de gestion sont les suivantes :

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme. Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme de l'émetteur la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note d'agences de notations n'est disponible, l'élément sera considéré comme « Non noté » même s'il s'agit d'une notation interne.

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions «Investissement Grade» et «Non Investment Grade».

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du moins bon rating indépendants disponible à la date du reporting".

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	292,585,844.94	271,284,243.55
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	48,384,152.65	22,578,420.19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-56,659,102.74	-38,910,341.44
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	6,380,211.11	4,499,220.80
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	23,984,493.31	24,544,308.25
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	30,579,128.73	8,589,993.59
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	345,254,728.00	292,585,844.94

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe P (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	60,945.4149
Nombre de titres rachetés	72,103.7160
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,011.2718
Nombre de titres rachetés	661.6525
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0007020201	P	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	345,084,948.21	419,854.9563	821.91
FR001400C9R6	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	169,779.79	1,163.4881	145.92

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	IT	DE	NL	ES
Actif						
Actions et valeurs assimilées	260,796.17	66,675.66	48,552.21	33,718.00	25,066.21	15,154.53
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	260,796.17					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	35,372.14	26,040.28	9,331.86	-	-
Titres de créances	19,746.15	8,977.72	10,768.43	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9,473.51	-	-	-	9,473.51
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		13,166.65	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		48,184.65	20,100.29	-	9,473.51

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	6,049.77	29,322.37
Titres de créances	-	-	-	3,427.28	16,318.86
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9,473.51	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	2,323.20	10,843.45
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	9,473.51	-	-	11,800.25	56,484.68

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD	CHF	PLN
Actif			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	15,950.74	14,481.09	1,709.22
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	-	-	-
Comptes financiers	3,895.30	3,879.26	71.30
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Dettes	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
Emprunts	-	-	-
Hors-bilan			
Devises à recevoir	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-
Futures	-	-	-
Options	-	-	-
Swaps	-	-	-
Autres opérations	-	-	-
TOTAL	19,846.05	18,360.35	1,780.52

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	32,321.37	3,050.76	-
Titres de créances	15,809.18	3,936.97	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	48,130.55	6,987.73	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	188.16	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	188,157.50
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	652,735.04
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	840,892.54
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	370,550.19
Autres créditeurs divers	820,547.94
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	1,191,098.13

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,976,692.10	1.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	755.61	0.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	6,271,380.38	4,351,087.31
Sommes distribuables au titre du revenu net	6,271,380.38	4,351,087.31
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	6,271,380.38	4,351,087.31
Total	6,271,380.38	4,351,087.31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	23,784,389.87	23,822,280.33
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	23,784,389.87	23,822,280.33
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	23,784,389.87	23,822,280.33
Total	23,784,389.87	23,822,280.33
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	4,040.78	2,023.80
Sommes distribuables au titre du revenu net	4,040.78	2,023.80
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,040.78	2,023.80
Total	4,040.78	2,023.80
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	11,657.33	7,919.52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	11,657.33	7,919.52
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	11,657.33	7,919.52
Total	11,657.33	7,919.52
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				260,796,170.23	75.54
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				260,796,170.23	75.54
ABEO SA Services divers	36,210.00	9.02	EUR	326,614.20	0.09
AELIS FARMA SAS Produits pharmaceutiques	100,000.00	1.12	EUR	112,500.00	0.03
ALCON INC Produits pharmaceutiques	20,000.00	63.28	CHF	1,360,128.96	0.39
ALPHA BANK SA Banques et assurances	1,268,421.00	3.58	EUR	4,540,947.18	1.32
ANIMA HOLDING SPA Autres organismes de credit	300,000.00	6.07	EUR	1,821,000.00	0.53
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	18,000.00	921.40	EUR	16,585,199.99	4.80
ASSYSTEM Services divers	45,412.00	42.70	EUR	1,939,092.40	0.56
ATEME SA Electrique - Electronique	20,000.00	7.00	EUR	140,000.00	0.04
AZIMUT HOLDING SPA Autres organismes de credit	200,000.00	35.74	EUR	7,148,000.00	2.07
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA Banques et assurances	500,000.00	9.13	EUR	4,565,000.00	1.32
BEFESA SA Services divers	40,000.00	29.50	EUR	1,180,000.00	0.34
BILFINGER SE Construction et matériaux de construction	20,000.00	107.40	EUR	2,148,000.00	0.62
BPER BANCA SPA Banques et assurances	250,000.00	11.60	EUR	2,900,000.00	0.84
BROADPEAK Electrique - Electronique	46,238.00	2.18	EUR	100,798.84	0.03
CAPITAL B Publicité - Communication	800,000.00	0.75	EUR	602,400.00	0.17
CEMENTIR HOLDING NV Construction et matériaux de construction	200,000.00	18.78	EUR	3,756,000.00	1.09
CHRISTIAN DIOR SE Textiles et habillement	5,000.00	595.50	EUR	2,977,500.00	0.86
COLONIAL SFL SOCIMI SA Immobilier et logement	1,156,364.00	5.46	EUR	6,319,529.26	1.83
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR Transports et matériel de transport	150,000.00	58.90	EUR	8,835,000.00	2.56
CREDIT AGRICOLE SA Banques et assurances	100,000.00	17.55	EUR	1,755,000.00	0.51

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CTAC NV Bureau	295,756.00	3.06	EUR	905,013.36	0.26
CY4GATE SPA Bureau	82,038.00	8.15	EUR	668,609.70	0.19
DASSAULT SYSTEMES SE Ordinateurs logiciels	20,000.00	23.84	EUR	476,800.00	0.14
DATAWALK SA Bureau	70,000.00	103.10	PLN	1,709,217.51	0.50
DOVALUE SPA Autres organismes de credit	1,628,330.00	3.00	EUR	4,884,990.00	1.41
ECONOCOM GROUP Bureau	433,574.00	1.65	EUR	714,529.95	0.21
ECOSLOPS Distribution Energie	101,119.00	0.74	EUR	75,232.54	0.02
EDENRED Services divers	50,000.00	18.91	EUR	945,500.00	0.27
EDP SA Distribution Energie	500,000.00	3.92	EUR	1,957,500.00	0.57
ELECTRICITE DE STRASBOURG-RG Distribution Energie	10,000.00	185.00	EUR	1,850,000.00	0.54
ELIOR GROUP Biens de consommation	700,000.00	2.74	EUR	1,919,400.00	0.56
ENERGY SPA Distribution Energie	268,231.00	0.80	EUR	214,584.80	0.06
ENOGIA SAS Distribution Energie	150,565.00	5.40	EUR	813,051.00	0.24
ESSILORLUXOTTICA Produits pharmaceutiques	17,500.00	269.90	EUR	4,723,250.00	1.37
EUROAPI SASU Produits pharmaceutiques	1,000,000.00	2.27	EUR	2,270,000.00	0.66
FERRARI GROUP PLC Transports et matériel de transport	250,000.00	9.14	EUR	2,285,000.00	0.66
FIGEAC-AERO Aéronautique	11,000.00	11.00	EUR	121,000.00	0.04
FINANCIERE MONCEY Holdings et societes financieres	15,523.00	115.00	EUR	1,785,145.00	0.52
GALENICA AG Produits pharmaceutiques	20,000.00	97.70	CHF	2,099,946.27	0.61
GALP ENERGIA SGPS SA Distribution Energie	700,000.00	14.63	EUR	10,241,000.00	2.97
GECINA SA Immobilier et logement	80,000.00	80.90	EUR	6,472,000.00	1.87

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
GEFRAN SPA Machines et Véhicules	11,444.00	10.65	EUR	121,878.60	0.04
GENERALFINANCE SPA Autres organismes de credit	100,000.00	21.20	EUR	2,120,000.00	0.61
GETLINK SE Transports et matériel de transport	600,000.00	15.73	EUR	9,438,000.00	2.73
GUERBET Produits pharmaceutiques	100,000.00	14.30	EUR	1,430,000.00	0.41
ICOP SPA Construction et matériaux de construction	150,000.00	17.55	EUR	2,632,500.00	0.76
ID LOGISTICS GROUP Transports et matériel de transport	5,987.00	411.00	EUR	2,460,657.00	0.71
IHS HOLDING LTD Construction et matériaux de construction	180,000.00	7.46	USD	1,143,343.69	0.33
IMPLENIA AG-REG Construction et matériaux de construction	3,104.00	76.50	CHF	255,191.83	0.07
INNATE PHARMA SA Produits pharmaceutiques	100,000.00	1.60	EUR	160,200.00	0.05
IREN SPA Distribution Energie	1,449,844.00	2.56	EUR	3,705,801.26	1.07
JOST WERKE SE Machines et Véhicules	50,000.00	54.10	EUR	2,705,000.00	0.78
LENZING AG Produits Chimique	22,750.00	23.40	EUR	532,350.00	0.15
LISI Aéronautique	20,000.00	53.10	EUR	1,062,000.00	0.31
LOREAL Produits pharmaceutiques	10,000.00	366.60	EUR	3,666,000.00	1.06
MARA HOLDINGS INC Holdings et societes financieres	250,000.00	8.98	USD	1,911,533.06	0.55
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLO Services divers	10,000.00	9.37	EUR	93,700.00	0.03
MICROSOFT CORP Ordinateurs logiciels	22,500.00	483.62	USD	9,265,145.39	2.68
NANOBIOTIX Produits pharmaceutiques	175,359.00	19.50	EUR	3,419,500.50	0.99
OPAP SA Divertissement	200,000.00	19.10	EUR	3,820,000.00	1.11
OVH GROUPE SA Ordinateurs logiciels	100,000.00	7.29	EUR	729,000.00	0.21
PHILOGEN SPA Produits pharmaceutiques	90,241.00	23.30	EUR	2,102,615.30	0.61

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PIRAEUS PORT AUTHORITY SA Services divers	65,421.00	40.80	EUR	2,669,176.80	0.77
PRODWAYS GROUP SA Bureau	220,733.00	0.55	EUR	122,286.08	0.04
RENK GROUP AG Aéronautique	150,000.00	53.62	EUR	8,043,000.00	2.33
REVO INSURANCE SPA Assurances	133,937.00	19.16	EUR	2,566,232.92	0.74
RHEINMETALL AG Aéronautique	8,000.00	1,561.00	EUR	12,488,000.00	3.62
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN Produits pharmaceutiques	8,000.00	328.20	CHF	2,821,708.76	0.82
SAP SE Ordinateurs logiciels	40,000.00	208.35	EUR	8,334,000.00	2.41
SAVENCIA SA Biens de consommation	21,000.00	62.40	EUR	1,310,400.00	0.38
SEMCO TECHNOLOGIES SAS Electrique - Electronique	41,250.00	28.02	EUR	1,156,031.25	0.33
SEMLER SCIENTIFIC INC Produits pharmaceutiques	100,000.00	15.29	USD	1,301,885.99	0.38
SES Télécommunication	600,000.00	5.53	EUR	3,318,000.00	0.96
STRATEGY INC Ordinateurs logiciels	18,000.00	151.95	USD	2,328,834.77	0.67
TECHNIP ENERGIES NV Construction et matériaux de construction	230,000.00	32.48	EUR	7,470,400.00	2.16
TELECOM ITALIA-RSP Télécommunication	15,000,000.00	0.62	EUR	9,345,000.00	2.71
THALES SA Aéronautique	20,000.00	229.80	EUR	4,596,000.00	1.33
TITAN SA Construction et matériaux de construction	50,000.00	52.70	EUR	2,635,000.00	0.76
TOTALENERGIES EP GABON Distribution Energie	30,000.00	186.50	EUR	5,595,000.00	1.62
UBS GROUP AG-REG Banques et assurances	200,000.00	36.96	CHF	7,944,116.07	2.30
VOPAK Distribution Energie	200,000.00	37.88	EUR	7,576,000.00	2.19
WORLDLINE SA - W/I Services divers	100,000.00	1.56	EUR	156,200.00	0.05
Obligations et valeurs assimilées				35,372,137.00	10.25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				35,372,137.00	10.25

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BANQ FED CRD MUT 25-15/01/2035 FRN Banques et assurances	700,000.00	100.99	EUR	734,147.98	0.21
BAWAG GROUP AG 23-24/02/2034 FRN Banques et assurances	500,000.00	108.66	EUR	572,403.53	0.17
BELGIAN 1% 15-22/06/2031 Obligations d'etat, provinces	200,000.00	91.00	EUR	183,079.65	0.05
BELGIAN 3% 23-22/06/2033 Obligations d'etat, provinces	1,500,000.00	99.55	EUR	1,517,591.76	0.44
DEUTSCHLAND REP 0% 19-15/08/2029 Obligations d'etat, provinces	2,000,000.00	92.14	EUR	1,842,788.82	0.53
DEUTSCHLAND REP 1.7% 22-15/08/2032 Obligations d'etat, provinces	2,000,000.00	94.69	EUR	1,907,114.33	0.55
EDP SA 21-02/08/2081 FRN Distribution Energie	300,000.00	99.40	EUR	300,606.35	0.09
ENI SPA 21-31/12/2061 FRN Distribution Energie	500,000.00	95.47	EUR	486,345.18	0.14
FRANCE O.A.T. 0% 20-25/11/2030 Obligations d'etat, provinces	150,000.00	87.35	EUR	131,018.18	0.04
FRANCE O.A.T. 1.25% 18-25/05/2034 Obligations d'etat, provinces	900,000.00	84.65	EUR	768,802.86	0.22
FRANCE O.A.T. 1.5% 15-25/05/2031 Obligations d'etat, provinces	1,100,000.00	93.19	EUR	1,035,217.95	0.30
FRANCE O.A.T. 2% 22-25/11/2032 Obligations d'etat, provinces	1,500,000.00	93.04	EUR	1,398,942.43	0.41
HELLENIC REP 3.9% 17-30/01/2033 Obligations d'etat, provinces	1,000,000.00	104.76	EUR	1,083,919.87	0.31
IBERDROLA INTL 20-31/12/2060 FRN Distribution Energie	500,000.00	96.18	EUR	488,662.83	0.14
IBERDROLA INTL 20-31/12/2060 FRN Distribution Energie	100,000.00	99.81	EUR	101,100.97	0.03
IRISH GOVT 0.35% 22-18/10/2032 Obligations d'etat, provinces	500,000.00	85.21	EUR	426,416.67	0.12
IRISH GOVT 1.1% 19-15/05/2029 Obligations d'etat, provinces	500,000.00	96.05	EUR	483,774.81	0.14
ITALY BTPS 0.95% 20-01/08/2030 Obligations d'etat, provinces	300,000.00	92.47	EUR	278,615.86	0.08
ITALY BTPS 0.95% 21-01/06/2032 Obligations d'etat, provinces	500,000.00	88.03	EUR	440,597.66	0.13
ITALY BTPS 1.65% 15-01/03/2032 Obligations d'etat, provinces	3,300,000.00	92.55	EUR	3,073,067.88	0.89
ITALY BTPS 2.5% 22-01/12/2032 Obligations d'etat, provinces	2,500,000.00	96.34	EUR	2,414,600.33	0.70

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NETHERLANDS GOVT 0.25% 19-15/07/2029 Obligations d'etat, provinces	2,050,000.00	92.94	EUR	1,907,688.16	0.55
NGG FINANCE 19-05/09/2082 FRN Distribution Energie	500,000.00	98.50	EUR	496,040.26	0.14
ORANGE 24-15/03/2173 FRN Télécommunication	700,000.00	103.17	EUR	747,745.63	0.22
ORSTED A/S 22-08/12/3022 FRN Distribution Energie	1,000,000.00	102.44	EUR	1,028,458.54	0.30
PORTUGUESE OTS 0.475% 20-18/10/2030 Obligations d'etat, provinces	100,000.00	91.06	EUR	91,158.12	0.03
POSTE ITALIANE 21-31/12/2061 FRN Transports et matériel de transport	430,000.00	96.05	EUR	419,056.51	0.12
RED ELECTRICA 3.375% 24-09/07/2032 Distribution Energie	1,000,000.00	99.76	EUR	1,014,262.59	0.29
RELX FINANCE 3.375% 24-20/03/2033 Services divers	651,000.00	99.37	EUR	664,426.34	0.19
REP OF AUSTRIA 0.5% 19-20/02/2029 Obligations d'etat, provinces	150,000.00	94.50	EUR	142,411.51	0.04
REXEL SA 4% 25-15/09/2030 Distribution - Commerce	500,000.00	101.52	EUR	514,041.88	0.15
SPANISH GOVT 0.5% 21-31/10/2031 Obligations d'etat, provinces	200,000.00	87.95	EUR	176,074.40	0.05
SPANISH GOVT 1.25% 20-31/10/2030 Obligations d'etat, provinces	700,000.00	93.81	EUR	658,268.40	0.19
SPANISH GOVT 1.85% 19-30/07/2035 Obligations d'etat, provinces	1,000,000.00	88.67	EUR	894,753.72	0.26
SPANISH GOVT 3.25% 24-30/04/2034 Obligations d'etat, provinces	1,000,000.00	100.84	EUR	1,030,621.79	0.30
SSE PLC 22-21/04/2171 FRN Distribution Energie	500,000.00	101.30	EUR	520,679.70	0.15
TERNA RETE 24-11/04/2173 FRN Distribution Energie	513,000.00	103.65	EUR	549,681.44	0.16
TOTALENERGIES SE 20-31/12/2060 FRN Distribution Energie	600,000.00	92.88	EUR	561,337.09	0.16
TOTALENERGIES SE 24-19/11/2173 FRN Distribution Energie	1,000,000.00	101.23	EUR	1,018,126.26	0.29
UNICREDIT SPA 4.2% 24-11/06/2034 Banques et assurances	1,000,000.00	102.69	EUR	1,050,824.75	0.30
VODAFONE GROUP 20-27/08/2080 FRN Télécommunication	300,000.00	96.44	EUR	292,559.41	0.08
VOLKSWAGEN INTFN 22-28/03/2171 FRN Machines et Véhicules	1,000,000.00	98.10	EUR	1,014,904.56	0.29

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VONOVIA SE 1% 21-16/06/2033 Immobilier et logement	1,100,000.00	82.19	EUR	910,200.04	0.26
Titres de créances				19,746,147.04	5.72
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				19,746,147.04	5.72
ARKEMA 24-25/03/2173 FRN Produits Chimique	400,000.00	102.40	EUR	424,646.07	0.12
AXA SA 23-11/07/2043 FRN Assurances	500,000.00	109.75	EUR	562,151.02	0.16
BANCO BILBAO VIZ 24-29/08/2036 FRN Banques et assurances	600,000.00	102.86	EUR	626,431.18	0.18
BANCO SABADELL 25-10/03/2032 FRN Banques et assurances	700,000.00	99.71	EUR	705,508.71	0.20
BANCO SANTANDER 24-22/04/2034 FRN Banques et assurances	400,000.00	104.61	EUR	432,589.54	0.13
CAIXABANK 3.625% 24-19/09/2032 Banques et assurances	500,000.00	100.99	EUR	510,301.18	0.15
COMMERZBANK AG 24-15/10/2035 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	100.10	EUR	1,009,715.24	0.29
DEUTSCHE BANK AG 24-12/07/2035 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	104.21	EUR	1,063,950.64	0.31
DEUTSCHE BANK AG 25-13/02/2031 FRN Banques et assurances	600,000.00	100.08	EUR	618,574.72	0.18
EDP FINANCE BV 3.875% 22-11/03/2030 Distribution Energie	500,000.00	103.15	EUR	531,689.28	0.15
EDP SA 24-29/05/2054 FRN Distribution Energie	1,000,000.00	103.25	EUR	1,061,251.00	0.31
EDP SA 25-27/05/2055 FRN Distribution Energie	800,000.00	101.53	EUR	834,243.82	0.24
ENI SPA 25-21/04/2173 FRN Distribution Energie	324,000.00	101.69	EUR	339,814.86	0.10
IBERDROLA FIN SA 24-16/04/2172 FRN Distribution Energie	500,000.00	105.17	EUR	543,470.52	0.16
IBERDROLA FIN SA 24-28/08/2173 FRN Distribution Energie	500,000.00	102.35	EUR	519,297.73	0.15
INTESA SANPAOLO 5.625% 23-08/03/2033 Banques et assurances	1,000,000.00	112.57	EUR	1,172,435.10	0.34
NATL GRID PLC 3.245% 22-30/03/2034 Distribution Energie	500,000.00	96.54	EUR	495,205.41	0.14
NE PROPERTY 4.25% 24-21/01/2032 Immobilier et logement	270,000.00	102.93	EUR	288,890.71	0.08
NORDEA BANK ABP 24-29/05/2035 FRN Banques et assurances	359,000.00	102.83	EUR	378,128.66	0.11

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NYKREDIT 3.5% 24-10/07/2031 Banques et assurances	1,000,000.00	100.24	EUR	1,019,544.32	0.30
NYKREDIT 3.625% 25-24/07/2030 Banques et assurances	320,000.00	101.40	EUR	329,732.02	0.10
ORANGE 3.25% 24-17/01/2035 Télécommunication	700,000.00	96.87	EUR	700,121.49	0.20
ORSTED A/S 3.75% 23-01/03/2030 Distribution Energie	500,000.00	101.69	EUR	524,387.10	0.15
REPSOL EUR FIN 25- FRN Distribution Energie	600,000.00	101.63	EUR	624,046.83	0.18
SCHAEFFLER 4.5% 24-28/03/2030 Machines et Véhicules	500,000.00	102.69	EUR	530,884.77	0.15
SOCIETE GENERALE 25-17/05/2035 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	100.07	EUR	1,024,609.17	0.30
SSE PLC 3.5% 25-18/03/2032 Distribution Energie	500,000.00	100.95	EUR	518,808.60	0.15
UNIPOLSAI ASSICU 4.9% 24-23/05/2034 Assurances	300,000.00	104.87	EUR	323,749.84	0.09
VALEO SE 4.5% 24-11/04/2030 Machines et Véhicules	900,000.00	102.32	EUR	950,687.25	0.28
VALEO SE 5.875% 23-12/04/2029 Machines et Véhicules	500,000.00	107.67	EUR	559,904.50	0.16
WESTERN POWER DI 3.949% 22-20/09/2032 Distribution Energie	500,000.00	103.12	EUR	521,375.76	0.15
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				20,216,973.44	5.86
FIA (y compris ceux des pays tiers)				20,216,973.44	5.86
ANDERA MIDCAP 3A	700	1,618.19	EUR	1,132,733.00	0.33
GENERALI INVESTISEMENT A IMPACT ACTION B	195,000.0046	94.68	EUR	18,462,600.44	5.35
ISATIS CAPITALE VIE ET RETRAITE FCPR	4,000	155.41	EUR	621,640.00	0.18
Instruments financiers à terme				-	-
Futures				-96,700.00	-0.03
EURO-BOBL FUTURE 06/03/2026	20.00	116.16	EUR	-10,000.00	-
EURO-BUND FUTURE 06/03/2026	85.00	127.57	EUR	-86,700.00	-0.03
Appels de marge				96,700.00	0.03
Créances				840,892.54	0.24
Dettes				-1,191,098.13	-0.34
Autres comptes financiers				9,473,505.88	2.74
TOTAL ACTIF NET			EUR	345,254,728.00	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO-BOBL FUTURE 06/03/2026	20.00	-	-10,000.00	2,323,200.00
EURO-BUND FUTURE 06/03/2026	85.00	-	-86,700.00	10,843,450.00
Sous total		-	-96,700.00	13,166,650.00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-96,700.00	13,166,650.00

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	336,131,427.71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-96,700.00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	10,411,098.42
Autres passifs (-)	1,191,098.13
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	345,254,728.00

GF AMBITION SOLIDAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19/05/2026

RÉSOLUTIONS VOTÉES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui était de 256 303 889,77 euros divisés en 431 013,2574 actions de classe P et 813,8688 actions de classe R au 31 décembre 2024, s'élevait à 285 056 287 760 euros divisé en 419 854,9563 actions de classe P et 1 163,4881 actions de classe R le 31 décembre 2025.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des revenus nets de l'exercice clos le 31 décembre 2025, telles qu'elles sont proposées par le Président.

L'Assemblée générale, après avoir constaté les revenus nets de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 6 275 421,16 euros, conformément aux statuts, décide d'entièrement capitaliser cette somme.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre du résultat au cours des trois précédents exercices.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition des plus-values réalisées nettes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, telles qu'elles ont été proposées par le Président.

L'Assemblée générale, après avoir constaté les plus-values réalisées nettes réalisées de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 23 796 047,20 euros, décide d'entièrement capitaliser cette somme

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des plus-values réalisées nettes au cours des trois précédents exercices.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs à la société « LVPRO » ainsi qu'à toute société de formalités légales ou tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité des votes exprimés